

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/303/AR/8.3

Le Maire de la Ville d'Eu,
Vu les articles L 2213-1 à L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant l'organisation d'une Course et Marche des Trois Villes Sœurs le
Dimanche 20 septembre 2026 par le COB Athlétisme.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,
afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETONS

Le Dimanche 20 septembre 2026

Article 1 : la circulation de tous véhicules sera interdite de 9H00 jusqu'à la fin de l'épreuve sauf riverains :

- Chemin du Halage,
- Rue Jean Mermoz,
- Rue Jacques Anquetil,
- Rue Jean Bouin

Article 2 : Le stationnement sera interdit dès le **Samedi 19 septembre 2026 20h00 jusqu'au Dimanche 20 septembre 2026 à 12h00 :**

- Chemin du Halage,
- Rue Jean Mermoz,
- Rue Jacques Anquetil,
- Rue Jean Bouin

Article 3 : Les interdictions énoncées aux articles 1, 2, 3, ne sont pas applicables aux Services de Secours, de Police et aux Ambulances qui disposeront d'un couloir de circulation.

Article 4 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

.../...

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr



Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trois juin deux mil vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

